



Recherche en soins de santé primaires

Propositions du Comité Interface INSERM-Médecine générale et du Collège de la Médecine générale

Introduction

La production de savoirs centrés sur la santé des patients, considérée dans une dimension biopsychosociale, est essentielle pour améliorer la qualité des soins offerts par le système de santé français. Actuellement les données, les connaissances et les preuves scientifiques relevant des soins de santé primaires sont insuffisantes en France. Le Comité d'Interface Inserm-Médecine générale et le Collège de la Médecine générale ont analysé la situation et font des propositions pour permettre à ce secteur de mieux se déployer en France. Il apparaît en effet indispensable de développer une réelle politique nationale de recherche en soins de santé primaires : le rapport Cordier (1) évoque une sanctuarisation du financement de la recherche en santé publique et en soins primaires.

Justification pour développer la recherche en soins de santé primaires en France

- Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, l'importance des polypathologies, les inégalités sociales et géographiques de santé en particulier, nécessitent d'avoir une plus grande visibilité sur les soins ambulatoires.
- La place des soins de santé primaires est réaffirmée dans la Stratégie nationale de santé (2) : l'axe 2.1 propose de « Soutenir une structuration des soins de proximité autour d'équipes pluri-professionnelles », au sein desquelles le médecin traitant est appelé à jouer un rôle majeur dans la coordination des soins.
- L'universitarisation de la médecine générale doit s'accompagner du développement de la recherche au sein des départements universitaires de médecine générale. La présence des chefs de clinique renforce cette démarche, et implique un effort de formation des médecins à la recherche.
- La Stratégie nationale de santé propose que l'alliance Aviesan, qui regroupe CHU, universités et EPST, soit positionnée comme un lieu stratégique et incite les acteurs de la recherche non encore associés à la rejoindre, notamment dans le champ des soins de proximité. Un programme de recherche et d'évaluation sur la performance des systèmes de santé et les pratiques professionnelles, concernant en particulier les soins de proximité, est évoqué, avec la construction de méga-bases de données en santé (2).
- La plupart des démarches diagnostiques, des stratégies thérapeutiques et des protocoles de suivi sont élaborés à partir de données hospitalières et ne sont pas toujours applicables en soins de santé primaires : « On ne peut pas demander aux médecins généralistes de mettre en œuvre une médecine fondée sur les preuves sans développer la production de ces preuves » (3). L'enjeu est en particulier d'élaborer des scores de prédiction clinique validés en soins de santé primaires et d'évaluer l'impact d'interventions pragmatiques.
- La médecine générale est un observatoire privilégié des problèmes de santé des Français, qui majoritairement consultent régulièrement un médecin généraliste : l'activité ambulatoire permet de suivre les patients dans leur milieu de vie, au plus près des réalités quotidiennes, et de recueillir des informations sur une base populationnelle. C'est un support pertinent de veille épidémiologique et une source de données sur l'accès aux soins, les pratiques médicales et leur qualité, non exploités en France contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays.
- Les indicateurs de terrain et les résultats issus de la recherche en soins de santé primaires peuvent orienter efficacement les décisions de santé publique, en explorant en particulier les facteurs d'inégalités sociales de santé (4). L'analyse des déterminants des pratiques des médecins et de leurs patients doit permettre de mieux identifier les freins et les moteurs du changement.
- De nombreux pays européens ont développé et structuré la recherche en soins de santé primaires (5,6,7). Des potentialités existent aussi en France : un tiers des médecins généralistes sont disposés à s'impliquer dans la recherche parallèlement à leur activité de soins (8).